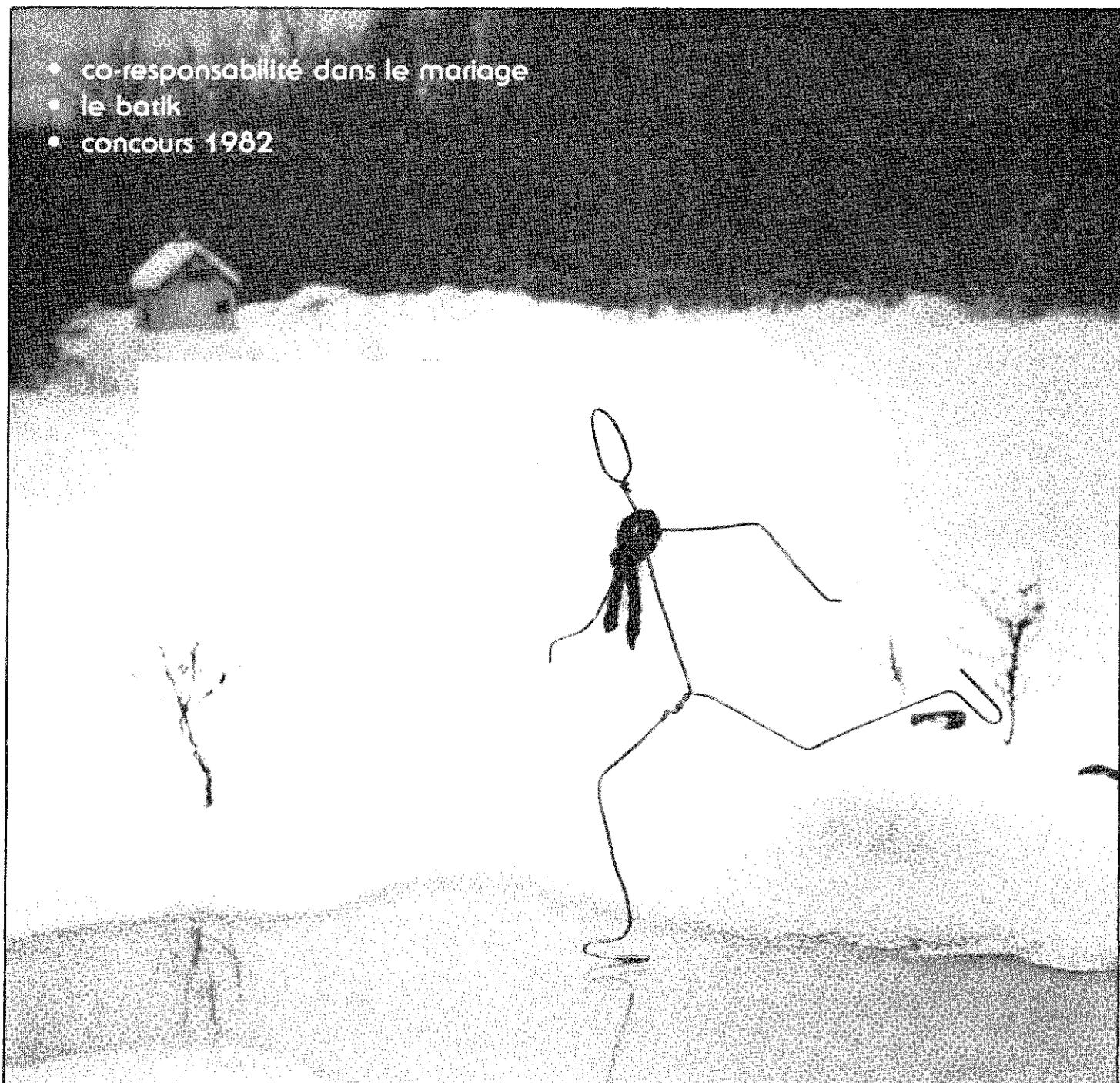


femmes d'ici

JANVIER 1982 VOL. 16 no 5

- co-responsabilité dans le mariage
- le batik
- concours 1982



Sommaire

ÉQUIPE DE RÉDACTION

rédactrice en chef

Louise P.-Pilon

rédactrices

Eliane Pelletier

Thérèse Nadeau

Marcelle B.-Dalpé

Lucille Bellemare

secrétaire-coordonnatrice

Huguette Dalpé

COLLABORATEURS

Conseil exécutif provincial

Eliane Langlais

Marie-Paule Gouin

Lise Girard-Leduc

Lise Houle

Claire Barette

Lucie Marchessault-Lussier

Gisèle M.-Voyer

photos

Marcel Taillon

Huguette Dalpé

illustrations

Francyne Lessard

Natalie Beauregard

Gaétan Dalpé

PAGE COUVERTURE

Marcel Taillon

RESPONSABLE DU TIRAGE

Lise Gratton

Abonnement

1 an (10 numéros) \$5.00

Dépôt légal

Bibliothèque nationale à Ottawa

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0706-3851

Courier de deuxième classe

Enregistrement no 2771

imprimé aux ateliers de

l'imprimerie de la Rive Sud Ltée

publication de
l'Association Féminine d'Éducation
et d'Action Sociale

180 est, Dorchester, Suite 200

Montréal, Québec

H2X 1N6

Tél.: 866-1813



L'Association féminine d'éducation et
d'action sociale pourra autoriser la
reproduction des articles si on lui en fait
la demande.

Editorial / Membres du conseil exécutif provincial	3
Billet / Eliane Pelletier	5
Femme / Eliane Langlais	5
Courrier /	6
Bouquin / Thérèse Nadeau	6
En vrac / Louise Picard-Pilon	7
Horticulture Marie-Paule Gouin	17
Consommation / Marcelle B.-Dalpé	18
Jeux / Eliane Pelletier	18
Aller-retour / Louise Picard-Pilon, Lise Girard-Leduc	19

qui prend mari prend pays

Lise Houle

8

le batik... de la magie

Claire Barette

11

le pré-batik

Claire Barette et Thérèse Nadeau

12

message de la rédactrice en chef

Louise Picard-Pilon

13

lancement du concours 1982

Louise Picard-Pilon

J3

femme d'action

Lucie Marchessault-Lussier

J1

réflexions

Gisèle M.-Voyer

J5

les femmes et l'information

Lise Houle

16

N.D.L.R.: Les articles publiés ici n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la pensée officielle de l'Aféas

Journées d'étude de l'U.M.O.F.C.

Par Brigitte Kendall

Je participais dernièrement à deux journées d'étude à Washington.

La première journée se voulait une réflexion sur la femme dans l'Église. Une conférence par Mary Buckley, anthropologue américaine, des ateliers, une plénière et une période de questions suivirent. Un tour de ville, souper à l'Évêché, etc... complétèrent ces deux jours.

Quinze pays étaient représentés. On demande des ministères pour les femmes. La femme doit s'impliquer de plus

en plus et prendre des responsabilités, cela constitue une part de ministère. Toute une partie de l'apostolat de préparation aux sacrements leur est ouvert, qu'il s'agisse du baptême, de la confirmation, du mariage, de l'onction des malades, de la liturgie, etc... La participation des femmes et la poursuite de l'étude de mission et ministère préparera les femmes à prendre une part active à la liturgie.

Le congrès de l'U.M.O.F.C. aura lieu en juin 1983, à Halifax, Nouvelle-Écosse.

editorial

Bonne

et heureuse

année



Durant cette période de l'année, où tout le monde est affairé par les préparatifs et les rencontres nombreuses, nous risquons d'oublier la préparation spirituelle nécessaire pour la fête du Seigneur.

À vous tous, membres Aféas, à vos maris, à vos enfants, je souhaite une année de bonheur, de réussite et d'union au sein de vos familles.

Que l'année Aféas soit remplie de réalisations qui amènent au sein de vos milieux la paix, l'amour; que ces réalisations soient imprégnées d'un esprit chrétien

Lucille Bellemare
vice-présidente provinciale.



En ce début d'année '82, je souhaite à chacune d'entre vous, une année remplie de joie, de paix et de bonheur.

Je souhaite que votre engagement dans l'association, votre implication sociale et votre présence dans le milieu soient pour vous une source d'épanouissement personnel qui rayonnera sur votre famille et votre entourage.

Je souhaite que toutes les heures et les énergies que vous employez à remplir votre rôle se transforment en enrichissement de votre personnalité qui vous permettra d'atteindre la réussite dans votre vie de femme, d'épouse, de mère et de citoyenne.

Louise Joly
2ième vice-présidente



En ce début d'année '82, je me permets de vous redire ma foi en l'autonomie et en la créativité des femmes de l'AFEAS et du Québec en général. Ces objectifs ne s'acquiescent pas et ne se développent pas du jour au lendemain. C'est pourquoi je vous souhaite la force d'y croire, la puissance de nous aimer et d'aimer les nôtres assez pour entreprendre et poursuivre notre marche vers l'autonomie. Être autonome ne signifie pas rejeter, ne plus aimer, ne plus donner, ne plus comprendre, au contraire. Je fais donc le voeu pour nous toutes d'aimer plus, de donner mieux et de comprendre davantage à la mesure de nos besoins, de nos désirs et de nos possibilités. Que cette persévérance de tous les jours nous soit donnée...!

L'AFEAS fourmille de richesses humaines extraordinaires; qu'il nous suffise à nous dirigeantes de pouvoir et de vouloir les découvrir et les aider à se développer! La solidarité dont on se réclame tant doit se matérialiser par des gestes concrets dans nos 13 régions.

Une fois ces voeux formulés, tant pour moi que pour vous toutes, je m'engage en '82 à développer davantage ma compréhension des gens et des choses, mon ouverture aux femmes et aux régions et ma patience pour attendre les unes et freiner les autres... En terminant, je vous souhaite du fond du coeur qu'à travers les peines et les frustrations inévitables vous trouviez bonheur et joie et que la santé vous soit gardée par surcroît.

Christiane Bérubé-Gagné
présidente générale



Au *seuil* de la nouvelle année, je souhaite joie, santé, bonheur et un renouveau de joie, d'espérance et d'amour dans tous les foyers.

À tous les membres AFEAS, je souhaite que toutes ensemble, nous comprenions dans toute son ampleur notre devoir social. Je souhaite que nous ayions des esprits ouverts, toujours aptes à dialoguer, à écouter, à aimer, afin de trouver un nouvel équilibre dans cette société en changement.

Je souhaite un optimisme rayonnant à toutes celles qui servent et veulent mieux servir. Tenez bon malgré les lassitudes, les contrariétés et bon succès dans toutes vos réalisations,

Marie-Claire Lussier
conseillère



À chacune de vous, je souhaite que l'année '82 soit riche de santé, de paix, de joie... riche de découvertes et de réalisations personnelles... riche de bonheur pour tous ceux qui vous sont chers.

À l'AFEAS, je souhaite que l'année '82 soit marquée par la présence de plus en plus active des femmes dans leur milieu, une présence empreinte de solidarité, source d'unité.

Que toutes, individuellement et collectivement, nous sachions trouver dans le Christ, la Lumière qui nous guide, dans l'engagement que nous avons choisi.

Bonne et heureuse année!

Lise Raquette
conseillère



Chère compagne de l'AFEAS,

Les Fêtes chez nous, c'est le temps où l'on donne, où se resserrent les liens de famille et des amis. C'est aussi le temps de penser aux réalisations passées et à venir. C'est le temps où la bonté envers le prochain ne doit jamais se démentir. Que cette pensée nous habite toute l'année.

Avec mes meilleurs voeux pour une heureuse année remplie de satisfaction.

Gabrielle Berger
conseillère

LE TÉLÉPHONE

Par Eliane Pelletier

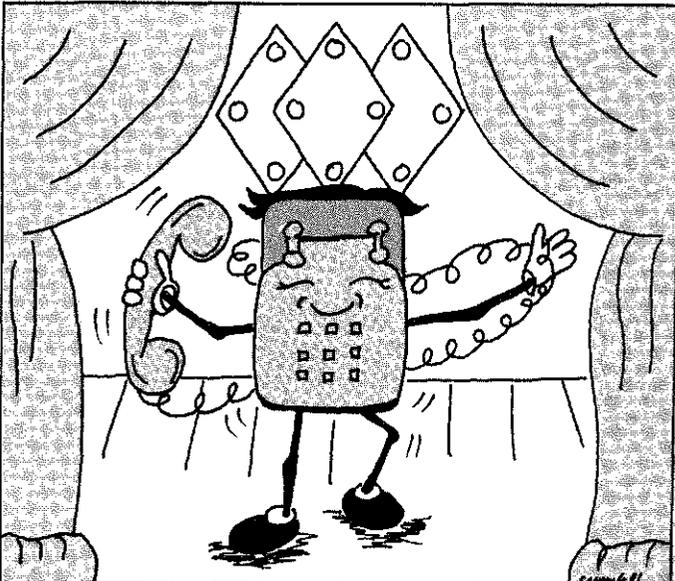
Lorsqu'on 1876, Alexandre Graham Bell mit au point son invention, il n'imaginait sûrement pas l'ampleur que prendrait sa découverte. Professeur de langage auprès des sourds-muets, il essayait de créer une oreille artificielle qui permettrait à ses élèves de sortir de leur grand silence et de communiquer avec les autres et voilà qu'il nous a laissé une invention qui a bouleversé le monde.

Monsieur Bell n'imaginait sûrement pas qu'avec le téléphone la terre serait réduite à la dimension d'un micro et que la voix pourrait atteindre les coins les plus reculés de l'univers.

Monsieur Bell aurait été ému de savoir que son invention permettrait d'échanger des serments d'amour, de garder vives de grandes amitiés. Il aurait été étonné d'apprendre que son appareil rendrait possibles les mouvements du commerce et les échanges de millions. Et il aurait été atterré de penser que, par le téléphone, des fous puissants pourraient commander la fin du monde.

Monsieur Bell ne pouvait pas, non plus, prévoir la puissance que le téléphone exercerait sur chacun de nous. Dans nos maisons, le téléphone est devenu un tyran irrésistible. Sa sonnerie impérieuse nous domine.

Monsieur Bell rirait bien dans sa barbe qu'il avait blanche et abondante s'il nous voyait nous précipiter au premier coup de sonnerie: soupe qui menace de renverser, bébé dans la baignoire, conversation en cours, parquet glissant, escalier dangereux, corridor interminable, rien ne nous rebute dans notre course pour atteindre l'appareil despote. Il s'esclafferait devant notre déconfiture, notre frustration, suite à un tel sprint, de décrocher un récepteur où il n'y a déjà plus personne.



PRIX LITTÉRAIRE ATTRIBUÉ A UN MEMBRE DE L'AFEAS

LA PETITE MAISON DU BORD-DE-L'EAU

Par Eliane Langlais

En mai dernier, madame Eve Bélisle de l'AFEAS St-Germain se voyait attribuer le prix du deuxième concours littéraire du mensuel Le Troisième Âge pour son roman: La petite Maison du Bord-de-l'Eau. Un jury présidé par Monsieur Serge Laprade avait fait l'unanimité autour de son manuscrit.

Interviewée à la télévision, la lauréate, en exprimant sa surprise, avouait au reporter qu'elle "considérerait ce prix comme le surcroît dont parle l'Évangile."

Femme de foi, madame Bélisle se reconnaît encore militante au sein de certaines oeuvres d'Église. Elle fait toujours partie du Mouvement des Femmes Chrétiennes de Montréal, s'occupe de l'Accueil et voit à renouveler le tableau d'affichage de La Grande Place, met en pages depuis huit ans le bulletin pastoral "Le Grain de Sénévé" qui paraît quatre fois l'an et elle a rédigé, en collaboration avec le curé de St-Germain, Monsieur Euclide Ouellet, une brochure destinée aux personnes du troisième âge et intitulée: "La vie ne finit pas."

A soixante-quinze ans, madame Bélisle conserve une grande jeunesse de coeur et d'esprit et quand on lui demande le secret de cette vitalité, elle répond souriante qu'il n'y a pas de secret mais, "s'il y en avait un, ce serait de toujours aimer la vie, ce don précieux, et de garder l'espérance qui fait découvrir le soleil derrière le nuage qui passe."

Eve Bélisle écrit avec son coeur. Son livre déborde de tendresse et l'humour y tient aussi une large place. Les petites misères de la vie quotidienne comme l'animosité d'une population fermée sur elle-même sont traités avec une légèreté et un tact qui en font des vétilles qu'on retourne du revers de la main. On y découvre en plus que la femme libérée est justement celle qui sait assumer dans la joie la vocation qu'elle a librement choisie, un jour, "pour le meilleur et pour le pire."

L'auteur de "La petite maison du Bord-de-l'Eau" n'a pas fini de caresser des objets d'écriture. Elle a commencé à rédiger un autre roman qu'on lui a commandé comme suite à ce premier livre afin, lui a-t-on dit, de "satisfaire les appétits en éveil." Mais, ce qu'elle espère surtout, c'est de voir les personnes du troisième âge, par effet d'entraînement, se mettre résolument à écrire: tant de souvenirs, tant d'expériences dorment au fond de leurs coeurs!

En s'envolant pour le Portugal, voyage qu'elle a gagné, en plus de voir son roman publié par les Editions Libre Expression de Montréal, Eve Bélisle souhaite aux membres de l'AFEAS, comme à tous les aînés et à toutes les aînées de la vie, une chance comparable à la sienne. Comme elle dit si bien: Tout le monde a du talent, il s'agit de le cultiver."

courrier

A l'équipe de rédaction,

J'aimerais remercier la direction de la revue Femmes d'ici pour les pages qu'elle consacre au comité Artisanat et Culture.

Ça répond à un besoin. Ça facilitera sûrement le travail des responsables du comité. Tous les membres sauront sûrement en profiter, même celles qui ne sont pas intéressées par la technique, lorsqu'elles verront une pièce d'artisan, elles seront à même d'apprécier le travail accompli. Si elles ont pris quelques minutes pour lire l'historique et la façon de procéder pour faire toutes ces belles choses, qui sont de plus en plus appréciées et recherchées de tous.

Merci de répondre à la demande de vos membres qui a été faite lors du congrès d'orientation en août dernier.

Betty Morin
Région Richelieu Yamaska

A qui de droit,

Femme d'ici du mois de septembre m'a intéressée, spécialement la page 8 et suite "la détente... une philosophie de vie..." Je veux féliciter Marcelle B. Dalpé pour le texte calmant qu'elle nous a fait lire. Alors vous pouvez être certaines que je le relis et l'ai fait lire. Je l'ai même copié pour des amies. Si on avait souvent des lectures pareilles, on serait bien heureuse.

Gabrielle Pilon
Verdun

Madame la présidente,

Lors de la première assemblée de notre cercle, nous avons appris avec consternation, que votre conseil Exécutif avait vendu des listes de noms de membres de l'AFEAS. Nous ne mettons pas en doute la pureté de vos intentions quant au but de cette transaction, qui était de toute évidence d'amasser des fonds pour éviter une augmentation du prix de la cotisation. Toutefois, nous tenons à vous exprimer notre désaccord total quant au moyen employé. Nous considérons que cet acte va à rencontre des politiques appliquées jusqu'ici par l'association, qui a toujours préconisé le respect de l'intimité de ses dirigeantes aussi bien que de ses membres. Et nous estimons que ce commerce, malheureusement trop courant dans notre société, ne devrait pas avoir sa place à l'AFEAS, du moins pas sans le consentement des membres concernées.

Soyez convaincue que nous agissons dans l'intérêt de notre association et nous vous prions de croire en l'assurance de notre collaboration attentive.

Léonnette Richard
responsable du comité d'action sociale
Cercle AFEAS St-Sacrement
Trois-Rivières

Note: Le cercle Ste-Bernadette, région La Mauricie, a également manifesté son désaccord. ➔

boon

À LA DÉCOUVERTE DES ANTIQUITÉS QUÉBÉCOISES

Par **Thérèse Nadeau**

Les antiquités et objets anciens du Québec sont devenus très populaires au cours des dernières années. Certains gens s'intéressent aux antiquités pour leur valeur historique, d'autres apprécient plutôt leur valeur décorative. Bon nombre ont choisi les antiquités comme moyen d'investissement pendant que certains ont reçu en cadeau ou en héritage des pièces anciennes provenant de leur famille.

Quelles que soient les raisons de s'intéresser aux antiquités, l'amateur et le connaisseur trouvent dans ce livre, ci-haut mentionné, une source inépuisable de renseignements allant de la liste des musées, des maisons et lieux historiques à celle des antiquaires.

Les photos, qu'elles soient en noir et blanc ou en couleurs, sont d'une qualité remarquable.

C'est un volume qui nous servirait de guide à l'occasion de nos visites soit chez un antiquaire, soit dans les ventes aux enchères, à cause des renseignements et des descriptions qu'il nous fournit.

En plus de donner l'explication des différents styles retrouvés au Québec, l'auteur consacre un chapitre à la restauration, la rénovation et l'entretien des meubles et des objets anciens.

Stéphane Moisson effectue également un tour d'horizon à travers les différents types d'antiquités, classés selon leur matériau: argenterie, faïence, céramique, étain, ferronnerie, bois.

Dans un autre chapitre, l'auteur conseille le mariage de l'ancien et du moderne et nous met en garde contre les erreurs, tout cela fort joliment illustré.

Mon travail au Village Québécois d'Antan, m'a fait découvrir le charme nostalgique des choses anciennes et m'a donné le goût du patrimoine.

Ce volume m'a fourni quantités d'informations qui vont me permettre de connaître et d'aimer davantage les antiquités et les meubles québécois.

À la découverte des antiquités québécoises,
Stéphane Moisson, Les Éditions La Presse Ltée 1976,
243 pages, \$6.95

Note:

Le Conseil d'administration, en adoptant le fait que l'AFEAS puisse vendre sa liste de membres, insistait pour que tout matériel publicitaire fasse l'objet d'une étude avant d'autoriser l'utilisation de nos listes. Ainsi, le Conseil exécutif doit tout d'abord approuver la publicité avant de consentir à vendre nos listes.

Il n'était pas dans l'intention du Conseil d'administration de vendre notre liste à tous ceux qui en feraient la demande. La publicité devrait tout de même pouvoir mieux informer nos membres. Nous ne voudrions pas inciter nos membres à acheter n'importe quel produit, mais croyons qu'une bonne information peut être utile.

De toute façon, à date, le Conseil exécutif n'a autorisé aucun envoi publicitaire avec utilisation de nos listes. Chaque demande sera étudiée avec grand soin et fera l'objet de discussions avant de recevoir une autorisation.

Par Louise Picard-Pilon

VIOLENCE ET PORNOGRAPHIE

Un groupe de bénévoles, sous la direction de Micheline Carrier, a produit un dossier sur la pornographie dans un bulletin d'information intitulé "Contre la violence". Ce document de sensibilisation contient des témoignages, des poèmes, des analyses de situations, des références de livres sur le sujet et une liste des services offerts aux femmes.

Plusieurs groupes de femmes ont entrepris une lutte à finir contre la pornographie et la violence. Ce dossier peut se révéler pour elles un outil fort valable.

Contre la violence, vol. 1, nos 5-6, juin 1981

LES HANDICAPÉS ET LES LOISIRS

Dans le cadre de l'Année internationale, l'Office des personnes handicapées du Québec a publié un dossier sur "l'accessibilité aux loisirs, au tourisme et aux sports." On y traite, bien sûr, de l'accessibilité des lieux et des sites, des améliorations d'ordre physique à apporter aux aménagements et aux transports. Cependant, l'accessibilité n'est pas seulement d'ordre physique, elle suppose un important changement de mentalité chez les non-handicapés. Autrement, les personnes handicapées ne pourront pas s'intégrer dans les loisirs de la communauté. Les préjugés de la société les obligent trop souvent à ne se retrouver qu'entre eux, alors qu'ils aspirent à participer pleinement à la vie de leur entourage.

L'accessibilité aux loisirs, au tourisme et aux sports. Office des personnes handicapées du Québec, 1981

MISE EN VIGUEUR DE L'ARTICLE 223

Suite aux études commandées par l'Office de la protection du consommateur sur les implications du non marquage des prix et de l'utilisation du lecteur optique dans les magasins d'alimentation, le ministre Tardif a recommandé au Conseil des ministres de mettre en vigueur l'article 223 de la Loi sur la protection du consommateur.

Cet article stipule "qu'un commerçant doit indiquer clairement et lisiblement sur chaque bien offert en vente dans son établissement ou, dans le cas d'un bien emballé, le prix de vente de ce bien, sous réserve de ce qui est prévu par règlements."

Cette décision du ministre est l'aboutissement de plusieurs mois de consultation et d'études ayant permis de mesurer les conséquences réelles de la mise en application de cet article de loi pour les consommateurs et les commerçants.

Les consommateurs se sont très majoritairement prononcés en faveur du marquage individuel des prix. Ce marquage est considéré comme le seul moyen de vérifier les prix des articles, de comparer les prix des divers produits offerts et d'évaluer l'évolution des prix dans le temps.

Ministère de l'habitation et de la protection du consommateur, communiqué no 1, Québec, octobre 1981

ACCÈS AUX MÉTIERS NON TRADITIONNELS

Grâce à l'intervention de la Commission canadienne des droits de la personne, le CN a supprimé l'exigence d'une taille de 5'6" pour l'embauche du personnel roulant. Trois femmes ont porté plainte auprès de la Commission à l'effet que cette exigence de taille était discriminatoire à l'égard des femmes.

Selon Statistique Canada, 80% des femmes n'atteignent pas cette taille. Les plaignantes ont allégué que ce prérequis n'était pas une condition d'emploi légitime pour les postes d'agent de triage/agent de train,

Le CN a accepté de remplacer la restriction par un test de compétence physique, qui se rapporte au métier. De ce fait, les femmes ne sont pas systématiquement écartées de ces postes.

Commission canadienne des droits de la personne, communiqué, 21 septembre 1981

LUTTE À LA VIOLENCE

Le phénomène de la violence, sous toutes ses formes, se retrouve dans tous les pays du monde. La revue belge "Vie Féminine", analyse à *sort* tour la situation dans un dossier intitulé "La violence, une jeunesse à comprendre". On tente de cerner les causes de cette réalité quotidienne et universelle.

Ce dossier contient des témoignages de jeunes, de parents et d'éducateurs qui nous font prendre conscience des implications humaines et concrètes de ce phénomène de la violence. L'auteur de cet article veut amener les lecteurs à réfléchir et à agir non seulement collectivement, mais aussi individuellement, dans sa vie de tous les jours.

Il ressort de tout cela que pour vaincre la violence, il est absolument essentiel de faire un effort pour mettre plus de chaleur dans son entourage.

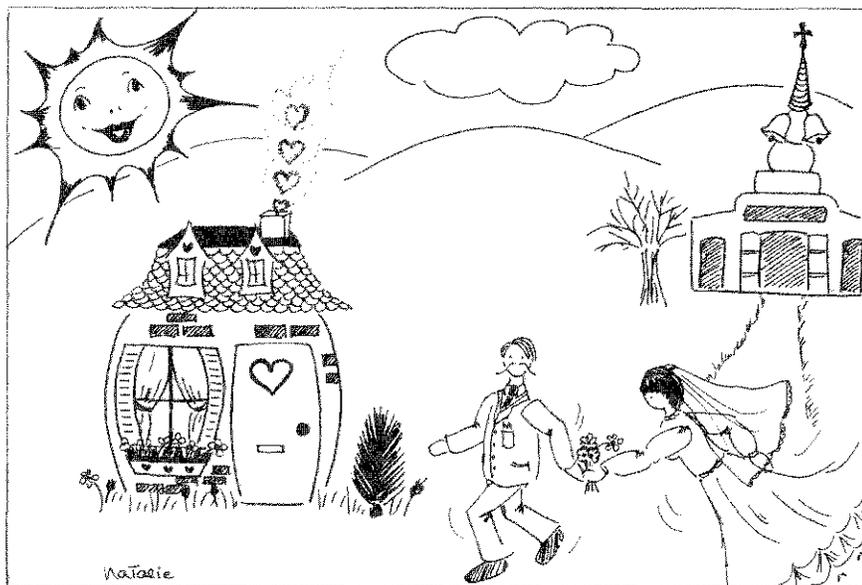
Vie Féminine, no 9, septembre 1981

LES PARENTS ET L'ORIENTATION DES ENFANTS

"Qu'est-ce que ma fille va faire plus tard?" "Qu'est-ce que mon fils va faire plus tard?" Question importante que l'on se pose comme parent parfois avec un pincement au coeur. Les parents sont les personnes à qui les enfants s'adressent avant tout pour parler de leur avenir. Qu'ils le veuillent ou non, les parents ont une influence considérable sur l'orientation de leurs enfants.

Pour les aider dans cette tâche, la Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec a réalisé une brochure bien faite et bien illustrée qui a pour titre: "Que feront-ils? Les parents et l'orientation des enfants". Vous pouvez vous la procurer auprès du conseiller d'orientation de l'école fréquentée par vos enfants ou en écrivant à: La Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec, 1575 boul. Henri-Bourassa ouest, Montréal, Québec, H3M 3A9

qui prend mari



De la subordination à l'égalité, il y a tout un de et de réalités. Le "nouveau Code civil" (loi 89), en vigueur le 2 avril 1981 concède cette égalité aux conjoints liés par le mariage. quel visage a cette réalité?

prend pays

Par Houle

Le Code civil portant réforme sur le droit familial a été et confère aux époux *liberté* et *égalité*.

Ces deux *grands* principes ont été les éléments moteur de *grande* réforme. L'égalité de l'homme et de la femme est maintenant le mariage ainsi la liberté d'organiser leurs relations familiales.

Mais comment principes, en particulier celui de l'égalité, vont-ils se traduire ou se vivre dans le quotidien? La loi accorde-t-elle vraiment l'égalité qu'elle prône ou n'est-ce là *supercherie*? De *préjugés tenaces* va-t-il *falloir aussi* se débarrasser pour que l'égalité ne devienne un feu de pacotille.

LES DU SUR LES CONJOINTS

Droits et devoirs époux

A l'article 441 du Code civil, il est dit: "Les époux ont, en mariage, les mêmes droits et les mêmes obligations." Ici sont exclus les conjoints de faits dont les enfants sont régis par le Code civil. Les conjoints, quel que soit leur régime matrimonial, ont donc envers eux et leurs enfants les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Finie donc la suprématie de l'homme sur la femme. Elle devient une participante active pour qui la surprotection n'a plus sa raison d'être.

Voyons comment cette règle de conduite générale s'applique dans les autres articles de la loi.

Les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours et assistance.

Si on compare cet article à ce qui existait dans l'ancien code, le mot "respect" a été ajouté et celui "fidélité" est demeuré. Ce dernier a vivement été contesté par les groupes de femmes qui voyaient là une intrusion de la loi dans le domaine privé.

La fidélité, selon eux, relevait d'accords entre époux et non d'un juge.

Alors qu'avant le 2 avril 1981, la femme était obligée de cohabiter avec son mari, *les époux sont maintenant tenus de faire vie commune*. Il n'est plus question du domicile du mari mais d'un domicile commun que les époux auront choisi ensemble.

Le nom époux

Chacun des époux conserve, en mariage, ses nom et prénom. Ce petit article, à l'air bien innocent, renferme

un monde de préjugés et de pouvoir. Afin de vérifier cela, tentez l'expérience suivante. Dites à votre "homme" un bon matin (choisissez une belle journée de préférence) que vous décidée à reprendre votre nom de baptême. Le premier choc passé, vous aurez droit dans 99.9% des cas à ce genre de réflexion: "Es-tu après devenir folle?" "Tu veux me renier?" "Tu oublies toutes ces années de mariage?" "Tu veux jouer à la femme libérée?" "Tu ne m'aimes plus?" N'ayez crainte, if n'en mourra pas. C'est seulement son orgueil et son pouvoir de mâle qui vient d'en prendre pour son rhume.

Surtout ne lui demandez pas cela en blaguant ou en tremblant. Passez tout de suite aux actes, sinon il dira "Ha! ies femmes elles ne savent ce qu'elles veulent." En fait, seules les femmes mariées après le 2 avril devront conserver leur nom. Mais les autres, mariées avant cette date, peuvent le faire aussi; il s'agit juste de remplir quelques formalités comme des demandes de changement de nom sur vos cartes d'assurance-maladie et autres.

Saviez-vous qu'aucune loi ne vous a jamais obligée à prendre le nom de

vosre mari? C'est simplement la coutume qui le voulait ainsi. Reprendre son nom, c'est reprendre son identité, c'est un pas vers l'autonomie et le respect de soi. Et si votre conjoint s'offusque trop fort, demandez-lui donc si lui prendrait votre nom.

Le nom enfants

On peut maintenant attribuer aux enfants, au choix de ses père et mère, un ou plusieurs prénoms, ainsi que le nom de l'un d'eux ou un nom composé d'au plus deux parties, provenant des noms des père et mère. Dans les faits, cela veut dire que Luce Bernard et Pierre Denim appelleront leur fille Suzanne Bernard ou Suzanne Denim, à moins que ce ne soit Suzanne Denim-Bernard.

Voilà en théorie l'expression parfaite d'une égalité et liberté. Mais dans les faits que va-t-il se produire? Le mari qui n'aura pas voulu que sa femme garde son nom de "jeunesse" ou la femme qui aura égaré volontairement son nom



ne seront pas enclins à faire que les enfants portent le nom de la mère ou des deux conjoints.

C'est la coutume et l'usage, encore une fois, qui a fait que les enfants ont porté le nom du père. Seule la maternité ne pouvant être contestée, pourquoi la femme n'a-t-elle pu donner naturellement son nom aux enfants qu'elle a portés, nourris, soignés? Maintenant qu'elle le peut, le fera-t-elle?

La direction de la famille

Ensemble, les époux assurent la direction morale et matérielle de la famille, exercent l'autorité parentale et assument les tâches qui en découlent

Autrefois, la femme devait concourir avec le mari à assurer la direction morale et matérielle de la famille, à pourvoir à son entretien, à élever les enfants et à préparer leur établissement. Elle pouvait exercer seule ce rôle lorsque celui-ci était absent ou incapable.

C'est maintenant ensemble et sur un pied d'égalité qu'ils assurent la direction de la famille. De passive, la femme joue maintenant un rôle actif. Elle devient responsable à part entière de la famille. Il n'est cependant pas spécifié dans cet article la participation conjointe aux tâches familiales, à l'éduca-



tion des enfants, aux gestes quotidiens, qui selon une division traditionnelle des rôles, reviennent irrémédiablement aux femmes.

Le choix de la résidence

Le époux choisissent de concert la résidence familiale. Cette disposition met fin à un long règne du choix de la résidence familiale par le mari seul, qui imposait à la femme de le suivre pour demeurer partout où il décidait de fixer la résidence familiale sous réserve de certains cas d'exceptions. Maintenant, la femme pourra protester si elle a un mari qui a le mal de l'air chaque année ou qui décide de s'exiler au pôle Nord. Le dicton "qui prend mari prend pays" n'est plus vrai. Mais dans la vraie vie, il faudra du temps pour que les femmes mettent en pratique cette règle.

Contribution aux charges du mariage

Les époux contribuent aux charges du mariage en proportion de leurs facultés respectives. Chaque époux peut s'acquitter de sa contribution par son activité au foyer.

C'était le mari qui était obligé de fournir à sa femme tout ce qui était nécessaire pour les besoins de la vie selon ses facultés et son état. La loi 89 dit maintenant que la contribution aux charges du mariage est proportionnelle aux facultés de chaque conjoint et que l'activité au foyer peut constituer une contribution. C'est la première fois que l'on reconnaît le travail du conjoint au foyer.

Cette disposition est cependant un accroissement aux principes de la complète égalité des conjoints, mais elle tient compte d'une réalité qu'on ne peut ignorer. En effet, un grand nombre de femmes mariées n'ont pas de revenu et

quand elle en ont un, il est généralement inférieur à celui du mari. Et si la femme ne travaille pas à l'extérieur, l'activité au foyer est reconnue comme constituant une part contributive aux charges du ménage.

Solidarité dans les achats et les dettes

L'époux qui contracte pour les besoins courants de la famille engage aussi pour le tout son conjoint non séparé de corps. Toutefois, le conjoint n'est pas obligé à la dette s'il avait averti le contractant de sa volonté de ne pas être engagé.

Avant l'adoption de cette loi, le pouvoir d'achat était fonction de celui du mari. Juridiquement, pour le créancier, c'était le mari qui contractait, non sa femme. Aujourd'hui, cependant, les créanciers ont pris l'habitude d'engager la responsabilité des épouses en les faisant s'engager personnellement de sorte qu'ils puissent exécuter leur créance à rencontre des deux. La solidarité des dettes du ménage reconnue par la loi 89 consacre une égalité de fait que les pratiques commerciales ont développée.

Ces nouvelles dispositions ont une dimension sociale importante puisqu'elles confirment juridiquement les droits de la femme mariée à l'intérieur de la famille au même titre que le mari, alors que juridiquement ce dernier, dans l'ancien Code, était considéré comme le seul responsable.

Ainsi, le fournisseur pourra s'adresser à l'un ou l'autre des époux pour obtenir paiement, si les époux ne sont pas séparés de corps et si le conjoint du contractant n'avait pas préalablement porté à la connaissance du tiers fournisseur sa volonté de n'être pas engagé.

L'époux qui acquittera toute la dette pourra ensuite se faire rembourser par son conjoint dans la mesure de la contribution due par ce dernier. Si la contribution du conjoint est déjà acquittée par son activité au foyer, l'autre époux supportera seul le paiement de la dette.

Mandat de représentation

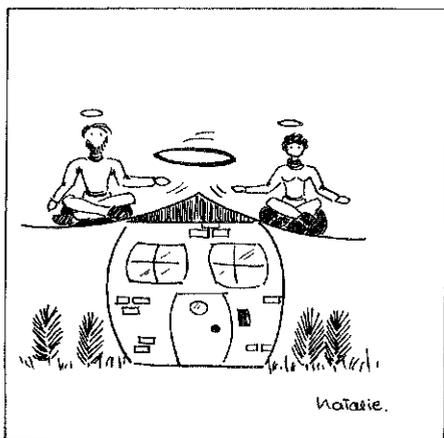
Chacun des époux peut donner à l'autre, mandat de le représenter dans des actes relatifs à la direction morale et matérielle de la famille. Ce mandat est présumé lorsque l'un des époux est dans l'impossibilité de manifester sa volonté pour quelle que cause que ce soit ou ne peut le faire en temps utile.

Ici les époux ont le pouvoir de se donner l'un à l'autre un mandat de représentation pour des actes relatifs à la direction morale et matérielle de la famille alors qu'avant cela dépendait du régime matrimonial.

Protection de la résidence familiale

Les articles se rapportant à la résidence familiale (endroit où la famille vit principalement que ce soit une maison ou un appartement) concernent tout autant les propriétaires que les locataires. Ils ont pour but de protéger la famille contre l'agissement de l'un des époux qui, à la suite d'un conflit ou pour toute autre raison, voudrait casser le bail ou vendre la demeure familiale ainsi que les meubles qui la garnissent sans prendre en considération l'intérêt de son conjoint. Une simple formalité, appelée "déclaration de résidence familiale" permet de protéger la résidence et son contenu.

Ces mesures, bien qu'anodines et remplies de bon sens, comportent cependant quelques failles. Par exem-



pie, si le mari décide de vendre les meubles et que l'acheteur était de bonne foi, l'épouse ne pourra faire annuler l'acte de vente.

Il est très important de savoir qu'en cas de séparation de corps, de divorce ou d'annulation du mariage, le tribunal peut, à la demande de l'un des époux, attribuer au conjoint du locataire le bail de la résidence principale de la famille.

L'attribution lie le locateur dès que le jugement lui est signifié et libère, pour l'avenir, la locataire originaire des droits et obligations résultant du bail.

En cas de séparation de corps, de dissolution ou d'annulation du mariage, le tribunal peut attribuer, à l'un des époux ou au survivant, la propriété ou l'usage de meubles de son conjoint qui garnissent la résidence principale de la famille et sont affectés à l'usage du ménage.

Mais un petit problème se pose! Les femmes épouses d'un locataire ou d'un propriétaire oseront-elles faire cette démarche qui, en soi, est une mesure qui assure une protection non seulement à une personne mais à une famille, mais qui, en vérité, remet en

cause la supposée confiance aveugle que doivent se vouer des conjoints.

Si vous êtes en bon terme avec votre mari et si vous avez la délicatesse de l'informer du geste que vous allez poser, préparez-vous à entendre ce genre de commentaires: "Tu ne me fais pas confiance?" "As-tu des idées derrière la tête? (genre partir)" Vous pourrez aussi avoir droit à quelques bouderies ou silences.

Mais si vous avez la chance d'être mariée à un homme intelligent, il comprendra que cette mesure peut aussi bien servir à lui qu'à vous. Car vous pourriez bien vouloir partir et vider la maison. Dans le fond, cette mesure vise à protéger les enfants qui peuvent se trouver du jour au lendemain sans maison, sans loyer et sans meubles.

Égaux devant la vie, égaux devant la mort

Si vous deviez par un malheureux hasard mourir avec votre conjoint dans un même accident, rassurez-vous, votre âme plus faible et plus légère ne s'envolera plus la première vers le ciel béni.

Pourtant, avant le 2 avril 1981, lors d'une mort simultanée, il était convenu, lorsqu'on était incapable d'en faire la preuve, que c'était la femme qui était morte la première. Les conjoints n'ont jamais protesté contre cette mesure, on s'en doute bien, mais cette façon de procéder n'avait pas l'heur de plaire aux héritiers.

En cas de désaccord

Si les deux conjoints sont égaux devant la loi, qui tranchera la question s'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le nom à donner aux enfants, sur le choix de la résidence familiale, sur la manière d'exercer l'autorité parentale ou d'exercer leurs droits et d'accomplir leurs devoirs? Il est dit à l'article 448 du Code civil que dans tels cas, les époux ou l'un d'eux pourront saisir le tribunal qui statuera dans l'intérêt de la famille après avoir favorisé les conciliation des parties. C'est laisser là, au juge, une grande part de responsabilité en plus de l'introduire dans le "privé" du couple.

Il y aurait encore beaucoup à dire au sujet du Code civil. Tout ce qui touche les régimes matrimoniaux et la filiation n'a pas encore été abordé. Il y a aussi tous les articles sur le divorce qui trouveront leur application si jamais le provincial récupère cette juridiction dévolue actuellement au fédéral.

Je le répète, les changements apportés au droit familial sont importants et s'il y a un domaine où l'adage "nul n'est censé ignorer la loi" s'applique, c'est bien en ce domaine*

Sources de référence

- Code civil de la province de Québec
- La loi 89, loi instituant un nouveau code civil et portant réforme du droit de la famille.
- « Cours de perfectionnement du notariat, de la Chambre des notaires du Québec, no. 1 1981. La loi 89 et ses incidences sur la pratique notariale.

COMMENT FAIRE UNE DÉCLARATION DE RÉSIDENCE FAMILIALE

Dans le cas d'un immeuble

Lorsque la déclaration concerne un immeuble (y compris une maison unifamiliale) qui est la propriété de l'un des conjoints, cette déclaration peut se faire par l'un ou l'autre conjoint, au moyen d'un formulaire disponible au bureau d'enregistrement du district où se trouve l'immeuble. Les frais sont maintenant de 12\$ et la présence de deux témoins est requise.

La déclaration peut également être faite et enregistrée par un notaire ou un avocat (aucun témoin n'est requis). En plus des frais d'enregistrement, il y a alors des honoraires à payer.

Il est nécessaire que la déclaration de résidence familiale de même que l'avis d'adresse comportent la désignation cadastrale de la propriété; l'adresse ne suffit pas.

Pour obtenir cette désignation cadastrale, il faut soit s'informer à l'Hôtel de ville, soit consulter les documents d'achat de la propriété, soit s'adresser à un arpenteur ou à un notaire selon le cas.

Mentionnons que les conjoints qui vivent en union libre ne peuvent pas se prévaloir de ces deux mesures de protection.

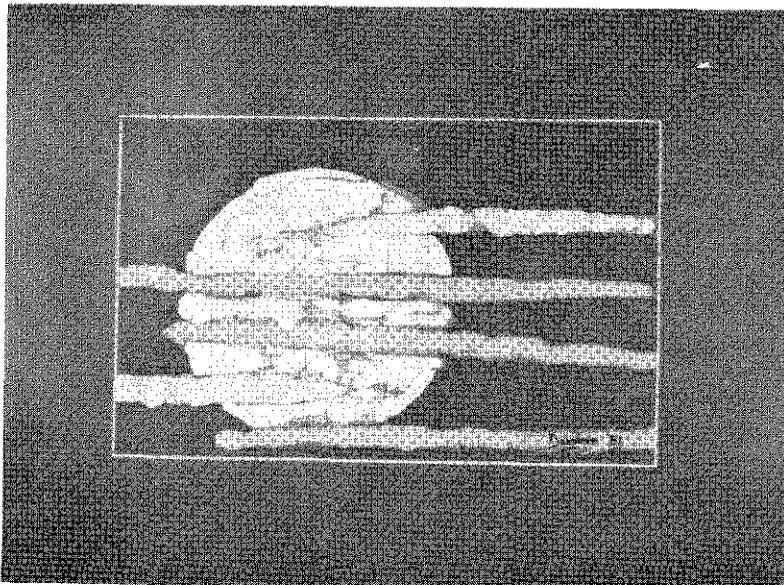
Le conjoint qui veut faire cette déclaration n'a pas besoin de l'accord de son époux ou de son épouse pour procéder. Mais si celui qui fait la déclaration n'est pas le propriétaire, il doit, sans délai, en donner avis à celui-ci. Il est à conseiller de le faire par écrit afin que la preuve puisse en être faite en tout temps et en toutes circonstances.

Avis d'adresse

L'un ou l'autre des conjoints ou les deux peuvent faire enregistrer un avis d'adresse en même temps que la déclaration de résidence familiale. Les personnes qui ont déjà enregistré une déclaration de résidence familiale peuvent faire enregistrer un avis d'adresse qui sera joint à cette déclaration.

Cette formalité assure une protection supplémentaire, car la personne dont le nom et l'adresse sont inscrits sur

Suite à la page 17



Marcel Tailion

Le batik est un procédé à la portée de tous. Art ancien venu d'Indonésie, de Chine, du Japon. On ne peut utiliser les textiles synthétiques pour faire du batik. Inutile d'embarquer les gens dans un cours de chimie, il existe d'excellentes teintures à froid sur le marché.

le batik...

De la magie

Par Claire Barrette

Le principe du batik est la teinture d'une étoffe, du bois, du papier, du parchemin et non sa coloration par la peinture. Les teintures doivent représenter des décors et ceci grâce à des réserves de cire.

Le tissu de soie ou de coton est tendu sur un cadre de bois et décoré à la cire d'abeille chaude qu'on applique au pinceau ou au «tjanting», un petit instrument permettant de faire couler un trait de cire fin et précis.

Le plus ancien procédé d'impression du monde que l'on obtient au moyen de cire et de couleurs.

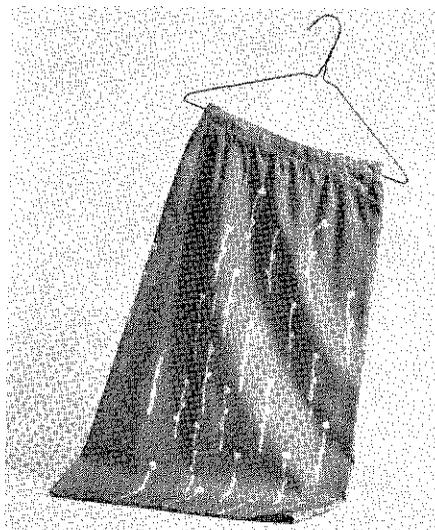
En mélangeant plus ou moins de paraffine à la cire d'abeille, on obtient plus ou moins de craquelures dans le motif. Il faut toujours imbiber la pièce d'eau froide, avant de la plonger dans le bain colorant, teinture spéciale à batik en commençant par les couleurs les plus pâles parce qu'elles se superposent.

La cire protège le tissu qui reste blanc aux endroits où elle a adhéré. Il faut ensuite rincer la pièce à l'eau froide entre chaque couleur. Chaque application de couleur nécessite l'application d'une couche de cire d'abeille. Les parties du dessin non recouvertes de cire absorbent la couleur et le motif entier est ainsi révélé après plusieurs répétitions de ce procédé.

Le batik est une oeuvre d'art qui demande beaucoup de patience, car il faut débarrasser la pièce de cette cire. Pour ce faire, on doit déposer le tissu entre deux papiers et repasser au fer chaud.

On finit de nettoyer en plongeant dans un solvant industriel (genre varsol); ensuite en lavant à l'eau froide et au savon doux.

Réalisations possibles: foulards, décorations murales, coussins, tissus pour vêtements, etc...



Marcel Tailion

Matériel pour batik

- Gants de caoutchouc
- 2 pinceaux: 1 petit, 1 moyen
- 1 pile de papier journal
- 1 rouleau de papier ciré
- 1 règle
- 1 crayon
- 1 ciseaux
- 1 cadre
- 1 récipient à crème glacée (gros)
- Cire d'abeille
- Paraffine
- 1 fer à repasser
- Colorant à batik

N.B. Le colorant employé pour batik peut laisser des traces, aussi bien sur le sol que sur les mains ou sur les vêtements.

Les couleurs s'additionnent

Sur fond blanc, dessin à la cire
Teindre jaune - Laisser sécher

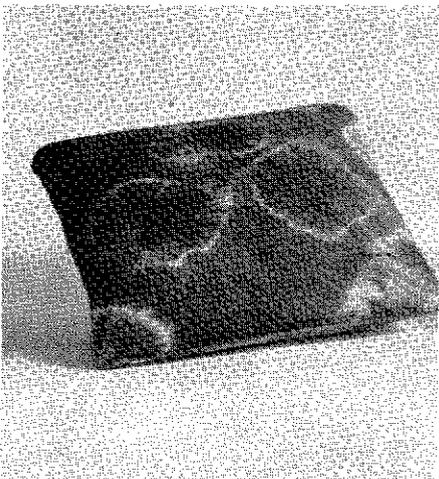
Sur le fond jaune, dessin à la cire
Teindre en bleu - Laisser sécher
Bleu + jaune = vert

Sur le fond vert dessin à la cire
Teindre en vert plus foncé

Votre composition: blanc, jaune
vert pâle, vert foncé

Le batik sur bois, papier, parchemin

En dehors des étoffes, on batike le bois, le papier, le parchemin, etc...



Marcel Taillon



Marcel Taillon

L'application de la cire est la même que sur le tissu. Cependant, la façon de teindre varie suivant la matière employée. Pour le bois on dessine à la

cire et on teint au pinceau avec les couleurs Batik, puis on enlève la cire au couteau et avec un chiffon imbibé d'essence, on dissout le restant de cire qui se transforme en une encaustique donnant du brillant au bois.

Pour le papier et le parchemin, on procède comme pour le bois, en frottant la cire avec un chiffon imbibé d'essence, on l'étale partout et ces matières deviennent translucides.

Je souhaite que les dames deviennent de plus en plus nombreuses à réaliser des créations en batik, c'est stimulant si vous travaillez en groupe, vous voyez ce que font les autres, c'est vraiment pour chacune une source de créativité et de recherche.

Ça permet à l'art de s'infiltrer au coeur du quotidien et de favoriser l'expansion de cet art exotique •

LE PRÉ-BATIK

Il y a une autre forme d'impression de tissu qui devient populaire et s'avère facile à exécuter: c'est le pré-batik appelé aussi teinture par noeuds.

Différence entre le batik et le pré-batik

Batik

Le batik consiste à teindre une étoffe après avoir réservé certaines parties de cette étoffe à la cire. Les endroits recouverts de cire ne prennent pas la teinture et restent de la couleur initiale du tissu. La cire sert donc de "cache".

Pré-batik

Pour le pré-batik, nous plongeons dans un bain de teinture un morceau de tissu préalablement noué, plié, froissé, froncé ou ligaturé par endroits. Ce sont ces zones protégées de la teinture qui forment les motifs réguliers ou irréguliers selon la nature des noeuds.

Ce procédé vous permettra de décorer coussins, tentures, abat-jour, nappes, jupes, blouses, etc...

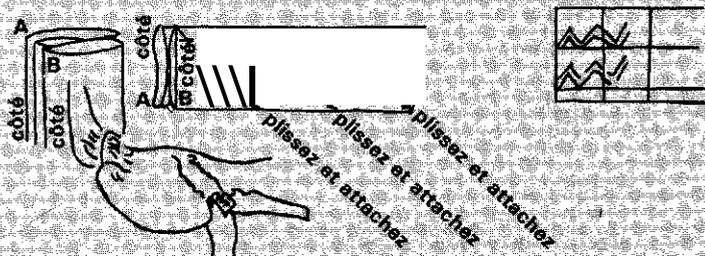
Matériel nécessaire

- article ou tissu à imprimer
- élastique ou corde
- récipients pour les bains de teinture et de rinçage
- gants en caoutchouc ou en plastique

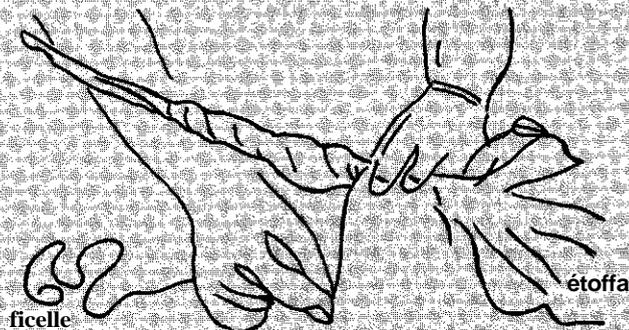
Formation des motifs

Il existe mille façons de nouer un tissu pour former un motif; en voici quelques-unes dans ces illustrations:

Zig Zag



Soleil du matin



- a) Enroulez une étoffe autour d'un bâton puis enroulez la ficelle de façon irrégulière;
- b) Trempez à l'eau froide;
- c) Teindre,

Pour obtenir des informations concernant la teinture et les couleurs, vous pouvez vous procurer gratuitement la brochure "Les imprimés RIT" en vous adressant à: Mlle Bit, Best Foods Division, The Canada Starch Company Ltd, C.P. 138, Montréal, Que.

MA REVUE, TA REVUE

Par Louise Picard-Pilon

A l'aube d'une nouvelle année, "Femmes d'ici" souhaite transmettre à ses lectrices, son désir de les voir participer à la rédaction de notre revue.

Plusieurs se demandent comment procéder pour faire paraître leurs textes. Rien n'est plus simple, car dans chaque numéro, trois chroniques dépendent de nos lectrices. La colonne *COURRIER* reproduit en tout ou en partie les lettres portant sur la revue en général ou contenant des commentaires sur un ou des articles en particulier. La page intitulée *ALLER-RETOUR* traite des actions posées par les cercles et les régions. Pour que nous puissions faire connaître vos actions, il faut que vous nous en informiez. Enfin, la chronique *BOUQUIN* est alimentée le plus souvent par les commentaires de lecture que vous avez envie de partager avec les autres femmes de l'AFEAS.

Il vous est aussi possible de nous faire parvenir tout article que vous jugez de nature à intéresser les autres femmes. Il peut s'agir d'un portrait de femme de

votre coin, de votre opinion sur un sujet de l'heure, d'une expérience que vous avez vécue ou de tout autre chose qui vous tient à coeur. Il vous suffit d'écrire votre texte et de le faire parvenir à l'adresse de la revue. Nous ne pouvons vous assurer que votre texte paraîtra immédiatement, car il y a toujours un délai d'au moins deux mois entre la réception des articles et leur parution. Tout texte jugé intéressant par l'équipe est conservé dans la banque et dès que possible nous l'inscrivons au sommaire. De toute façon, vous recevrez une réponse à votre envoi. Si nous ne pouvons utiliser votre texte, il vous sera retourné avec explications.

Votre participation à la revue peut aussi se faire par votre réponse à nos concours. Il y en a un nouveau cette année, dont les détails vous sont donnés dans le texte intitulé "Concours" du présent numéro. Alors, sortez vos feuilles blanches, aigüisez vos crayons et laissez couler vos idées. Nous attendons vos textes avec impatience.

CONCOURS! CONCOURS!

Cette année encore, Femmes d'ici lance un double concours, dans le but de solliciter la participation de ses lectrices. Suite au succès de l'an dernier et au désir exprimé lors d'un sondage d'août, nous avons décidé de renouveler l'expérience.

Textes

Le premier concours s'adresse à toutes celles qui ont le goût d'écrire. Nous vous demandons, cette année, des textes sur le thème de "La femme au foyer". Puisque l'AFEAS prépare une grande recherche sur ce sujet, nous avons pensé qu'il serait intéressant de connaître vos idées, sentiments et opinions sur cette question.

Conditions

Il faudra nous faire parvenir un texte de trois pages dactylographiées à double interligne. Les critères de sélection porteront sur la clarté et la précision des idées exprimées, de même que sur la qualité de la langue écrite.

Photos

Le second concours fait appel à votre habileté à fixer des images sur la pellicule. Pour agrémenter et embellir notre revue, dont l'aspect est quelquefois sévère, nous faisons appel à vos talents.

Conditions

Les photos devront être en noir et blanc. Il est aussi important qu'elles soient claires et précises, car nous devons les reproduire. Les critères de sélection porteront sur l'originalité et la composition.

Prix

Dans chaque catégorie, il y aura deux prix de 30\$ et de 25\$. De plus, les textes et les photos primés paraîtront dans les derniers numéros de notre revue de cette année.

Participation

Vos envois devront être postés d'ici le 28 février 1982, le sceau de la poste en fera foi.

Chaque participation, texte ou photo, devra être signée d'un pseudonyme et être accompagnée d'une enveloppe scellée, sur laquelle vous inscrirez votre pseudonyme et à l'intérieur de laquelle vous indiquerez votre nom et votre adresse complète.

Cette façon de procéder permettra au jury de juger en toute objectivité.

Bonne chance à toutes!

Louise Picard-Pilon



femme d'action

GINETTE VOYER-GAGNON

Par Lucie Marchessault-Lussier

La première fois que je l'ai rencontrée, je crois que c'est à une réunion du Conseil d'administration provincial. Je me souviens d'une jeune femme blonde, pas très grande, au sourire engageant, exprimant son point de vue avec clarté, le défendant bien, avec des arguments solides, ne craignant pas d'apporter une idée contraire à celles déjà exprimées mais, toutefois capable de se rallier à la décision finale. Je crois que dès ce moment-là je l'ai trouvée sympathique!

Ginette est de St-Fabien, un joli village du Bas du Fleuve. C'est l'aînée de la famille. Intelligente, elle réussit bien en classe. Elle aurait aimé poursuivre ses études, mais dans ce temps-là, ce n'était pas nécessaire, surtout pour les filles qui se marient et restent à la maison... Elle travaille avec son père, faisant la comptabilité de son commerce de bois. Avec le recul des années, on peut se demander si elle avait été un garçon, serait-elle devenue associée de son père, lui succédant peut-être?

Au lieu de cela, elle se marie à 23 ans avec Bernard et traverse le fleuve pour s'établir à Hauterive. Ils ont trois enfants, un garçon et deux filles. Ginette prend soin d'eux. C'est la période femme au foyer. Elle décore avec goût

leur maison au fil des ans, s'occupe des leçons de piano (elle-même l'a étudié longtemps), des activités sportives, des rendez-vous à l'école, chez le dentiste, etc... Mais cela ne lui suffit pas tout à fait. Elle s'implique à l'école, à l'AFEAS. Elle organise une campagne pour réclamer de meilleurs services de santé dans la région: enquête, entrevues, lettres, mémoires, présentation au ministre D. Lazure. Même si le but n'est pas entièrement atteint, la population est alertée, les autorités aussi et la recherche de solutions se poursuit.

Ginette s'inscrit à un certificat en animation qu'elle fait sur place. Ses habiletés naturelles sont développées davantage. Plusieurs ont pu bénéficier de sa compétence lors de sessions d'animation organisées au plan provincial ou régional. C'est d'ailleurs pendant cette période particulièrement active (elle est maintenant membre de l'exécutif provincial de l'AFEAS) que ses concitoyens de Hauterive lui demandent de devenir conseiller municipal. Elle accepte le défi et elle est élue.

Ses expériences passées - tenue de livres avec son père, administration et planification à l'exécutif provincial, relations humaines dans la famille, à

l'école, etc., - font qu'elle joue un rôle actif à ce niveau d'administration publique. C'est un nouveau champ d'action, une autre corde à son arc.

Ginette est aussi membre du comité des libérations conditionnelles. Un jour qu'elle prend l'avion tôt le matin pour une réunion à Québec, son voisin de siège lui dit: "Vous allez "magasiner" à Québec?" Et Ginette de lui faire remarquer que les femmes ont souvent d'autres soucis et d'autres responsabilités que les courses familiales... Le pauvre homme dut reconnaître qu'il avait peut-être une conception un peu stéréotypée de la place des femmes dans la société.

Ginette, une femme qu'on est contente d'avoir connue, une femme d'action, une femme qui a eu des choix difficiles à faire, qui les a faits en toute lucidité; une femme qui poursuit sa marche vers l'avenir, entraînant avec elle d'autres femmes désireuses elles aussi de participer aux décisions qui les concernent.

Par ce qu'elle se sent solidaire des réalités de sa région, elle décide en août dernier, de ne pas solliciter un nouveau mandat à l'exécutif provincial. Il faut dire qu'elle a joué un rôle important: comité de publicité provincial, commission urbaine, et surtout toute la démarche du congrès d'orientation. Tout était à inventer car c'était une première à l'AFEAS. Entourée d'une équipe dynamique, c'est quand même elle qui a multiplié les lectures, les contacts et assuré la mise sur pied de tout le processus. Ce fut une responsabilité exigeante mais qui a permis aux membres de prendre conscience de ce qu'était vraiment l'AFEAS et de se prononcer sur l'avenir de leur association. Bravo Ginette!

Des projets pour elle? Mais oui: aider les femmes de la région à retourner sur le marché du travail en profitant du développement industriel prévu pour le secteur. Ce projet mis sur pied avec un comité ad hoc de la Maison des Femmes de Baie Comeau est en bonne voie de réalisation et devrait permettre aux femmes de se préparer adéquatement en vue d'assurer leur autonomie financière par un travail rémunéré.

Je ne serais pas surprise qu'on la retrouve un jour en politique active...

Madame Ginette Voyer-Gagnon travaille actuellement pour le projet "Centre Emersion", subventionné par PACLE (Programme d'aide à la création locale d'emploi). Ce projet a été mis sur pied pour aider les femmes à retourner sur le marché du travail, et tente de déboucher sur des emplois non-traditionnels.

réflexions



Huguette Dalpé

Par Gisèle M.-Voyer *

Nous naissons, grandissons en suivant une ligne qu'on pourrait croire tracée d'avance, comme si nous n'avions rien à y voir. Puis nous faisons nos premières expériences de décisions personnelles, d'indépendance et nous en éprouvons une grande ivresse. Nous voulons continuer de soulever le voile qui nous cache tant de merveilles et nous nous élançons plus avant dans notre découverte du monde.

Je crois que c'est à ce moment-là souvent que nous vivons des situations très décisives pour notre orientation future. Le monde s'ouvre devant nous et il nous entraîne. C'est alors que nous découvrons toutes sortes de besoins auxquels nous n'avions jamais pensé. Nous voulons tout voir, tout expérimenter, tout essayer, tout posséder. Comme tout doit se payer, nous passons le reste de notre vie à travailler pour gagner de plus en plus d'argent afin de réaliser tous ces rêves et de combler tous ces besoins.

Pris dans cet engrenage, nous oublions une chose et nous n'avons même pas le temps de nous arrêter pour y penser.

Nous regardons le monde mais nous oublions de regarder à l'intérieur de nous. Il y a tant de choses à y

découvrir. Mais pour les découvrir il faut pouvoir et il faut vouloir s'arrêter, prendre le temps de penser, prendre le temps d'écouter. Si nous arrivons à bien écouter, nous entendrons des appels à toute autre chose qu'à l'avoir. Nous entendrons des appels à la connaissance; à la connaissance de soi d'abord qui est d'une importance primordiale dans l'orientation de notre vie. Se connaître est une force en soi car elle donne l'assurance que ce que nous accomplissons est conforme à nos tendances naturelles, à nos aptitudes. Se connaître est aussi un atout indispensable dans nos communications avec les autres car ça nous permet d'être nous-mêmes en tout temps. Pour se connaître, il faut savoir s'analyser, se regarder agir du dehors en toute objectivité, réussir à se vider complètement de ses sentiments, de ses émotions et les disséquer un à un.

Cela ne se fait pas en un jour et qui peut dire se connaître vraiment à fond et à jamais. Nous sommes en continuels changements, en évolution constante et c'est à chaque jour que nous avons à nous connaître.

C'est indispensable de se connaître mais aussi de s'accepter tel que nous sommes avec nos manques mais aussi avec nos qualités que nous devons être heureux de posséder (ce sont nos outils de travail). Non seulement nous accepter mais nous aimer, eh oui! nous aimer. Dieu nous aime de toute éternité et en toute connaissance de cause, oserions-nous le défier en prétendant qu'on n'en vaut pas la peine? Nous ne pouvons pas non plus aimer les autres si nous ne nous aimons pas.

Nous entendrons aussi des appels à la connaissance des autres. Se bien connaître est indispensable mais ce n'est pas suffisant pour connaître les autres. Il n'y a pas deux êtres identiques et il faudra écouter l'autre pour savoir qui il est. Écouter sans arrière-pensée en essayant de se pénétrer de ce qu'il est pour le comprendre. S'il est différent nous serons portés à condamner ce qu'il a de différent de nous et nous perdrons ainsi le bénéfice d'apprendre de l'autre une vision différente mais tout aussi bonne des choses, des gens et de la vie. A bien connaître chaque être différent que nous rencontrons, nous puisons dans un réservoir sans fin de connaissances.

En comprenant les autres, il nous est facile de les aimer tels qu'ils sont et quoi qu'il arrive car si une attitude, un

geste posé ou une manière d'être nous déplaît vraiment, c'est cette attitude, ce geste ou cette manière que nous détestons et non la personne qui en est l'auteur. Je pense que c'est ça aimer vraiment les autres.

En rentrant en nous-mêmes, cet appel à l'amour est ce qu'il y a de plus fort. L'amour invite au dépassement. Si on s'aime soi-même et si on aime les autres on ne s'arrête pas, je dis bien: n'arrête pas (car on ne peut les nier) à tous les aspects négatifs que nous rencontrons. Que ce soit les échecs en divers domaines, les difficultés de communication et d'entente avec les autres, la maladie ou même la mort, il ne faut pas s'y arrêter. On se fâchera peut-être, on aura envie de tout laisser tomber, on pleurera, on voudra même en finir à tout jamais mais il ne faut pas en rester là. Il faut dépasser cette étape car c'en est une. Ce sera plus ou moins long selon la grandeur de la difficulté ou la profondeur de la peine et aussi selon la volonté d'en sortir. C'est en nous que nous en trouverons les moyens. Il ne faut pas trop compter sur les autres, c'est sûr qu'ils peuvent beaucoup nous aider, mais même s'ils veulent tous, si nous, nous ne voulons pas, ils n'y peuvent rien. Il nous faut, nous, au fond de nous-mêmes, le vouloir.

La paix, la joie, la sérénité nous attendent à la sortie. Nous voyons de plus en plus les choses sous un œil nouveau. Les aspects positifs des événements nous viennent à l'esprit plus vite que les aspects négatifs, pour nous-mêmes et les autres. Nous ne passons plus notre temps à vouloir posséder, avoir des biens, nous voulons être. Nous sentons en nous un désir, une soif, une force d'aller vers l'avant, d'accomplir quelque chose de valable, de positif qui nous permettra d'atteindre une connaissance de plus en plus grande et aussi un amour de plus en plus fort. Nous sentons qu'il n'y a pas de limite à l'amour. Si chaque homme et chaque femme du monde se disait un bon matin que chaque geste à poser et chaque parole à dire, cette journée-là, serait un geste d'amour, une parole d'amour, ce serait une journée extraordinaire. Arrêtons-nous un instant et imaginons...

En m'arrêtant, en regardant à l'intérieur de moi-même et en écoutant, j'ai rencontré Dieu»

* Cercle Neuchatelle à Québec -
texte de participation au concours de 1980.



Huguette Dalpé

Des femmes ont décidé de percer le mur du silence et cela a créé comme un remous. Lorsque des femmes journalistes, des femmes membres de groupes de femmes qui, au nombre de 700, décident de parler d'elles, de leur travail, de leurs difficultés à s'exprimer comme femme, ça ne peut faire autrement que de brouiller les ondes.

LES FEMMES ET L'INFORMATION

Par Lise Houle

C'est à la fois sceptique et pleine d'espoir que je me suis rendue au colloque "Les femmes et l'information", tenu à Montréal à la fin du mois d'octobre. Sceptique, car je craignais que ce ne soit, une fois de plus, une complainte qui ne serve à rien et pleine d'espoir car je voulais savoir enfin ce qui se passait derrière le mur de l'information.

La Fédération des journalistes du Québec, par le biais d'un comité composé exclusivement de femmes, a eu la bonne idée d'organiser ce colloque et de tenter par des témoignages et des ateliers, de faire le point sur la situation des femmes en information et de l'information sur les femmes. Il avait pour thème "Perçons le mur du silence" et le tout s'est déroulé sur le ton de la confiance.

L'heure des aveux

Faire plus, faire mieux, surveiller continuellement ses dires et son comportement, voilà à quoi sont vouées les femmes. Ces propos ont été tenus par Madame Lise Fayette, ex-ministre à la condition féminine, lors de l'ouverture du colloque. Elle a aussi rappelé combien elle a été ridiculisée par les journalistes et sa difficulté à démontrer, noir sur blanc, sa compétence, ce qu'on ne demande jamais à un homme de faire.

Puis, tour à tour, huit femmes journalistes ont pris leur courage à deux mains et sont venues témoigner. Et c'est le coeur battant, l'oeil humide et les poings serrés que nous avons écouté, je dirais même plus, partagé les difficultés que vivent ces femmes journalistes à l'intérieur de leur média.

Leur verdict: les femmes journalistes sont victimes de discrimination dans leur milieu de travail et cette discrimination a plusieurs facettes. Des salaires différents pour des tâches identiques, le statut de non permanente, les dossiers qu'on vous refuse sous prétexte que vous n'êtes pas à la hauteur, le rôle de super femme qu'on doit s'imposer pour paraître en forme et disponible, les horaires de fou qui font abstraction des responsabilités familiales et qu'on pourrait ajuster si on s'en donnait la peine, l'apparence physique si on passe à la télévision, le ghetto des chroniques féminines, la difficulté à passer l'information sur ce que font les groupes de femmes, le devoir de traiter la nouvelle avec la pseudo-objectivité mâle, et quoi encore!

Ces journalistes et combien d'autres, en ont assez. Elles veulent avoir une approche féministe de l'information, c'est-à-dire, raconter les événements comme elles les sentent, comme elles les voient et les rapprocher du quotidien. Elles ne rêvent pas de conquérir le pouvoir, ce qui les intéresse c'est de transmettre l'information. Elles aimeraient davantage parler de ce que disent ou font les femmes. Mais ces affaires n'intéressent personne. C'est du moins ce que pensent les directeurs de l'information.

L'information sur les femmes

On comprend mieux maintenant le pourquoi des chroniques féminines, du coupage de textes, sous prétexte qu'ils sont trop longs, du retard pour les publier, sous prétexte du manque d'espace, si ce n'est pas tout simplement leur ignorance totale.

Certaines femmes fatiguées de cette censure et de cette répression ont décidé de créer des revues féministes alternatives. Il s'agit des revues *Des luttes et des rires* et *La vie en rosé*. Dans ces revues, les femmes et les journalistes qui ne peuvent exprimer leur pensée dans la presse traditionnelle, peuvent le faire par le biais de ces publications.

Je vois là cependant un danger, celui de créer un autre ghetto. Vivre en parallèle ou en marge ne fait dans le fond qu'accentuer la différence. Pourtant, en ce moment, c'est peut-être le seul moyen de laisser libre cours au discours des femmes.

Ce mur qu'il faut percer

Lors de ce colloque, les groupes de femmes ont aussi souligné l'importance de connaître le fonctionnement des média, de savoir comment entrer en contact avec les journalistes et de transmettre l'information afin de maximiser nos chances d'être lues et entendues.

Il faudra encore beaucoup d'efforts, de patience et de ténacité pour forcer le mur du silence. Je crois que cela sera possible si les femmes continuent de se dire, de se parler et de prendre aussi le pouvoir là où se prennent les décisions. Et, en tant que groupes de femmes, de forcer ce mur par notre inlassable présence, notre insistance, notre désir de communiquer, notre pouvoir de dire ce qui ne va pas, de contester, de protester afin de percer à notre tour le mur du silence.

LA PRÉPARATION DU JARDIN

Par Marie-Paule Gouin

La période des Fêtes est à peine terminée que déjà nous pensons au printemps. En effet, les jours rallongent sensiblement et le soleil nous réchauffe un peu plus chaque jour, si bien qu'avant longtemps il faudra penser à nos semis, à l'achat des grains et à la préparation du terrain.

Avoir son propre potager, manger de légumes frais, faire ses conserves, ses provisions pour l'hiver suivant, quelle satisfaction et quelle économie. Si nous voulons manger de bons légumes, nous devons apprendre à bien les cultiver, à les cueillir à point et à les apprêter en conservant toute leur valeur nutritive.

Choix de l'emplacement

Comme il est de toute nécessité de visiter chaque jour le jardin pour exécuter les travaux qui s'imposent, surveiller l'apparition des insectes et des maladies afin de les détruire et les combattre, de même que pour faire la cueillette des légumes, on comprendra qu'il est extrêmement avantageux de l'avoir le plus près de la maison. Bien de petits travaux pourront y être exécutés à temps perdu, ce qui ne serait pas possible s'il était éloigné. La culture des plantes potagères n'est pas difficile mais elle exige des soins constants.

Le jardin doit être protégé contre des vents prédominants, éviter d'exposer le jardin au nord afin de prévenir les dessèchements du sol et de lui conserver sa chaleur. Il faudrait donc donner la préférence à l'exposition sud ou est, le terrain se réchauffera plus vite, donnera des produits hâtifs, des primeurs d'une valeur supérieure.

Préparation du sol

Cette préparation varie selon l'état dans lequel se trouve le sol. Si celui-ci a été, l'année précédente, nettoyé des mauvaises herbes et ameubli par une culture sarclée, puis

labouré à l'automne, il ne restera plus au printemps qu'à le herser pour bien émietter la surface.

Planification du jardin

En établissant un jardin potager, il faut tout d'abord faire le plan de la disposition des cultures, de façon qu'on puisse en retirer un minimum de frais d'espace. L'alternance des cultures est recommandée, ainsi, on ne doit pas cultiver deux ans de suite une même plante au même endroit; ne pas intercaler de petites plantes entre celles de grandes dimensions.

Il y a des plantes de jardin qui en mai se sèment en pleine terre tels que radis, pois, laitue, épinards, carottes, betteraves, concombres, blé d'Inde etc. tandis que d'autres se partent en mars à l'intérieur de la maison.

Il n'est pas trop tôt en janvier pour se procurer des catalogues de semences, choisir et commander des graines certifiées. Pendant ce temps, on préparera les boîtes et la terre qui les recevront, plusieurs personnes attendent à la fête de St-Joseph pour faire le semis à l'intérieur de la maison, les boîtes devront être placées, (après le repiquage des plants à 1 pouce 1/2) dans une fenêtre ensoleillée. Dès la fin de mai, début juin, tout dépendra de la température, on les transplantera en pleine terre en commençant par la laitue, choux, piments, aubergines, tomates, etc.

Pour de meilleurs résultats, le terrain devra être bien égoutté et bien engraisé, toutes les sortes de terre sont bonnes et peuvent le devenir à condition qu'on leur donne les éléments organiques et chimiques ou même un compost bien décomposé qui amélioreront la qualité du sol.

Pensez-y bien, le printemps est à notre porte, planifiez dès maintenant pour un meilleur rendement.

Bonnes semences!

Qui prend pays...

Suite de la page 10

l'avis sera alors avisée, dans la mesure et les circonstances prévues par la loi, de toute procédure judiciaire, de toute saisie ou de tout défaut de paiement concernant la résidence familiale.

Ainsi, par exemple, si le conjoint propriétaire faisait défaut de payer ses taxes ou de respecter les conditions d'une obligation hypothécaire et s'il y avait un avis de vente pour défaut de paiement des taxées ou un avis d'omission ou de contravention à une obligation hypothécaire, le registraire serait tenu de le faire savoir au conjoint non propriétaire.

Pour ce faire, aucun témoin n'est requis. Les formulaires sont également disponibles dans les bureaux d'enregistrement et les frais sont maintenant de 6\$.

Rappelons que lorsque la maison appartient à l'un des époux, celui-ci doit, s'il y a eu une déclaration de résidence familiale d'enregistrée, avoir l'accord de l'autre époux pour en disposer (c'est-à-dire, la vendre, la louer ou l'hypothéquer).

Un époux ne peut aussi sans le consentement de son conjoint, nantir, aliéner ni transporter hors de la résidence principale de la famille tes meubles qui sont affectés à l'usage. Cette mesure s'applique aussi aux locataires.

Dans le cas des locataires

Dans le cas des locataires, seul un avis au locateur (propriétaire) suffit pour qu'il y ait protection de la résidence familiale. Celui-ci peut également être fait sur un formulaire disponible

gratuitement dans les bureaux de la Régie du logement. Donc, les locataires n'ont ni déclaration de résidence familiale ni avis d'adresse à faire enregistrer.

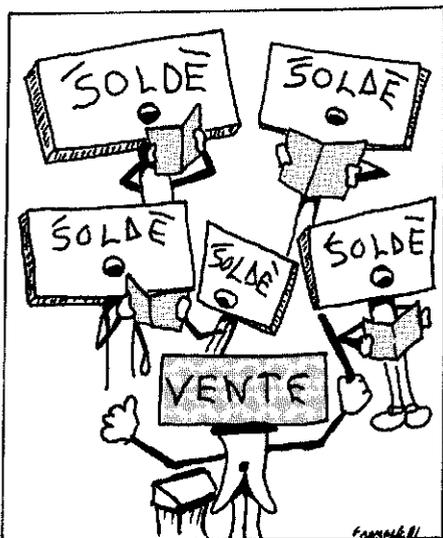
Suivant cette procédure, l'époux locataire de la résidence principale de la famille ne pourra, sans le consentement écrit de son conjoint, sous-louer, céder son droit, ni mettre fin au bail. Le conjoint qui n'aura pas donné son consentement à l'acte pourra, s'il ne l'a pas ratifié, en demander la nullité.

Dans un cas comme dans l'autre, ces règles s'appliquent à tous tes époux sans égard à leur régime matrimonial et sans qu'il y ait lieu de considérer la date à laquelle le mariage a été célébré ou les conventions matrimoniales passées *

LES SOLDES... MATIÈRE À RÉFLEXION

Par Marcelle B.-Dalpé

Le temps des Fêtes est passé. Après une petite cure de sommeil et de dépuración, nous voilà frais et dispos avec de belles grandes journées devant nous. Comment organiser ces bons moments? Bien sûr, on peut entreprendre la confection de beaux morceaux d'artisanat, des cours de perfectionnement ou d'initiation...et il restera encore du temps. La publicité se charge de donner une multitude de suggestions. La télévision, les journaux, les feuillets publicitaires débordent d'idées. C'est à croire que les marchands donnent leur butin et qu'on a qu'à tendre la main...



"Donne", c'est une façon de parler. Il y a des prix avantageux, je le concède mais ils ne le sont que pour les gens qui ont besoin de la marchandise. C'est ce à quoi je pense lorsque je dis: Les soldes...matière à réflexion. Mon subconscient garde toujours enregistré ces paroles: "Les soldes sont des occasions pour les gens d'acheter ce dont ils n'ont pas besoin." J'ai été longtemps méfiante, mais malgré tout je me suis parfois laissée tenter. Aujourd'hui, l'expérience méfait conclure que comme toute chose, les soldes ont un côté positif.

C'est quoi une solde? En ce qui concerne notre sujet, je suis portée à

penser comme "Le Petit Robert". Ce sont des articles vendus à rabais. Même si je ne connais rien aux affaires, je pense qu'après la cohue des Fêtes, les marchands ont avantage à écouter la marchandise; les saisons et les modes se succèdent rapidement et il faut penser à faire de la place.

Pour faire de la place, il faut vendre et pour vendre, il faut attirer le client. Et la meilleure façon d'attirer le client...c'est la publicité. Dès le 24 décembre, quelquefois avant, on annonce les "ventes" d'après les Fêtes.

Prix spéciaux...Exceptionnelles occasions... Est-il avantageux d'en profiter? Je dirais oui dans le cas où un enfant a besoin d'un habit de neige et que ce n'est pas trop osé de lui faire porter son vieux un bout de temps en attendant la vente d'après Noël. Le seul désavantage est qu'à cette période le choix est plus restreint.

En janvier, de grands magasins offrent à rabais, tout le linge de literie. Les magasins de meubles font de même. Si le budget y est et qu'on peut se le permettre il y a avantage à en profiter.

Dans les milieux ruraux, il y a toujours la vente anniversaire chez le marchand de meubles, de mercerie. A cette occasion, je préfère profiter du rabais de X %! sur la marchandise régulière qu'une aubaine où parfois la marchandise est de qualité inférieure et où souvent le bas prix m'influence à faire un mauvais choix en achetant quelque chose dont je n'ai pas eu le temps d'évaluer mon besoin.

J'ai souvent profité d'une belle réduction du prix de la laine marque X durant la quinzaine de promotion. L'aubaine était valable si auparavant j'avais pensé si j'avais le goût, le temps et la capacité d'exécuter un tricot.

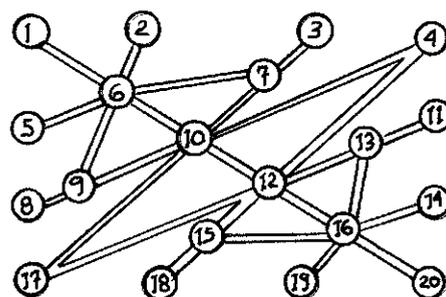
Préparer sa liste d'achats selon ses besoins, aller d'un magasin à l'autre pour comparer les prix, évaluer la qualité, n'est pas toujours une perte de temps. C'est plutôt une façon de savoir l'utiliser à la condition d'être convaincu que les soldes sont toujours une matière à réflexion.

REMUE-MÉNAGE

Par Éliane Pelletier

Vous avez sous les yeux le plan de ma ville. Les membres du conseil municipal sont embarrassés, ils ne savent pas à quels carrefours placer les 4 policiers municipaux afin qu'aucune rue n'échappe à leur surveillance.

Avez-vous des suggestions à leur faire?



Tous les signes, sauf le signe "égale", manquent à ces trois opérations identiques. Sachant que l'on y utilise successivement chaque chiffre, quel résultat doit-on trouver à la troisième?

$$\begin{array}{r} 32 \quad / \quad 4 \quad \acute{e} = A \\ 4 \quad 3 \quad 2. \quad 3 \quad 3 = 3 \\ 5 \quad 3 \quad * \quad 2. \quad 4 \quad - \end{array}$$

$$01 = - 4 - 2 + 4 + 3 + 5 = 10$$

IZ ou asuoday

LI - 9 - 16 - 16 - 6 - 17

i ou asuoday

Solution

aller-retour

Par Louise Picard-Pilon

CERCLE

Limouilou

En juin dernier, le cercle de Limouilou a célébré son dixième anniversaire. Lors de cette fête on a rendu hommage aux présidentes qui, grâce à leur dynamisme, ont su assurer la vitalité du cercle. On a aussi souligné le travail des comités et l'application des membres.

Merci à Thérèse Bhérier qui nous a informées!

Le cercle Notre-Dame-de-l'Assomption de Sherbrooke a organisé en septembre un dimanche Aféas, dans le cadre de la campagne de recrutement. A cette occasion, le comité local a fait paraître dans feuillet paroissial un texte qui présente le mouvement sous tous ses aspects. On y traite du programme de l'année et de la fraternité que l'on retrouve au sein du cercle, de même que des réalisations passées.

Merci à Madeleine Allard qui nous a fait parvenir ces informations!

Norbertville

En juin dernier, les membres du cercle de Norbertville se sont rendues à une représentation du Théâtre d'été de Bois de Coulonge. Lors de la réunion de septembre, les membres ont tenu à faire parvenir au directeur du théâtre et à son équipe une lettre de protestations. On juge inutiles les scènes de nudité contenues dans la seconde partie du spectacle et on y voit une fois de plus une exploitation sexuelle, dont la publicité ne faisait aucune mention. Les femmes se sentent doublement exploitées, car ce n'est pas ce genre de théâtre qu'elles étaient allées voir.

Merci à Yvette Gagné qui nous a envoyé copie de cette lettre!

RÉGION

Nicolet

Depuis plusieurs années, nous dénonçons la tendance publicitaire à utiliser le corps de la femme. Afin de combattre concrètement cette utilisation souvent dégradante, le comité d'action sociale de la Région de Nicolet organise un concours pour déterminer quelle annonce est la plus insultante pour la femme.

Les membres sont invités à mettre des annonces en nomination. La responsable locale de l'action sociale voit à faire proclamer l'annonce gagnante et à l'acheminer à la région.

Après compilation au niveau régional, on organisera une conférence de presse pour faire connaître au grand public la compagnie qui contribue le plus à nuire à la femme.

L'Étincelle, novembre 1981.

ASSOCIATION

Par Lise Girard-Leduc

Désaffiliation de l'AFEAS du CNA

Le Conseil d'administration provincial, après une étude de la situation, adoptait, en août dernier, une résolution voulant que l'AFEAS se désaffilie du Comité National d'Action sur le statut de la femme (CNA). Ce comité vise à regrouper plusieurs organismes canadiens s'intéressant à la condition féminine afin d'étudier et de prendre position sur des dossiers communs. Cette affiliation devenait très dispendieuse pour l'AFEAS (les réunions ont toujours lieu hors Québec) et nous ne pouvions pas déléguer le nombre maximum de déléguées auxquelles nous avons droit, faute de ressources financières. Ainsi, au moment de prendre le vote sur des questions importantes, nous ne bénéficions pas de notre représentativité.

Les réunions ayant toujours lieu en Ontario, les organismes de cette province étaient évidemment très représentés et prenaient finalement les décisions. Lors de la dernière assemblée générale, l'AFEAS avait dû enregistrer sa dissidence, ne pouvant endosser certaines décisions prises. De plus, la question de la langue demeure un handicap important; souvent les échanges ont lieu en anglais et on ne peut pas toujours bénéficier de traduction.

Nouveau cercle

Bienvenue aux nouveaux membres du cercle Châteauguay de la région de St-Jean. L'AFEAS aura probablement sous peu une nouvelle région dans le secteur Valleyfield-Châteauguay; l'AFEAS s'y développe rapidement et l'intérêt de la population est très grand.

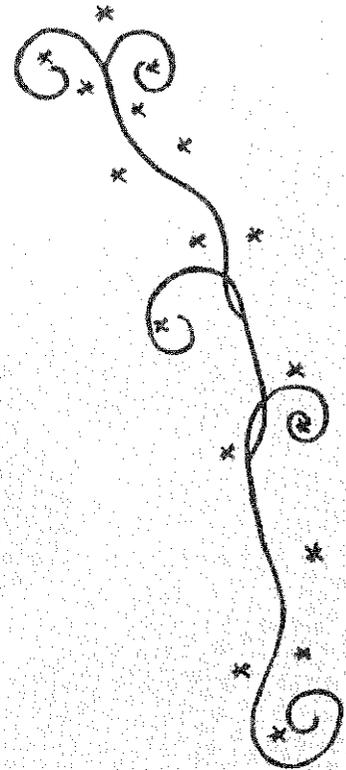
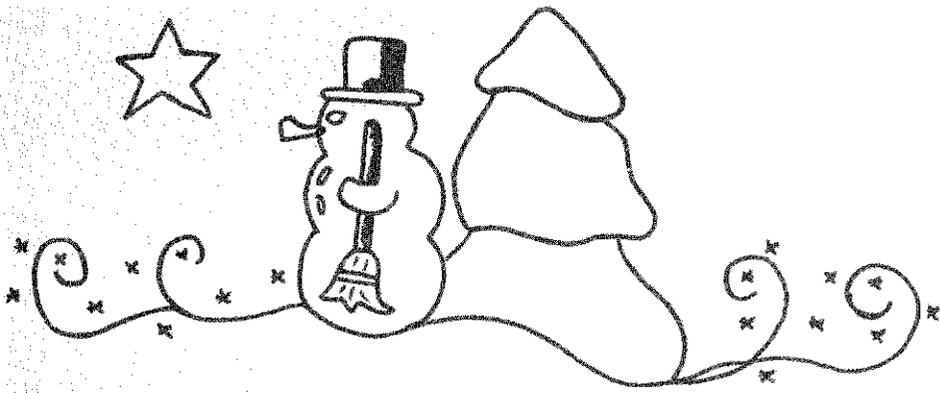
Gagnantes du tirage

Tel que prévu, le tirage a eu lieu le 25 novembre 81 lors du dernier conseil d'administration. Le premier prix (chevette Chevrolet 1981, d'une valeur de 6 900\$) a été gagnée par Mme Dominique Ladouceur de Longueuil.



Le second prix (téléviseur couleur 26" transistorisé, d'une valeur de 970\$) a été gagné par Mme Witkowski de Terrebonne et le troisième (robot culinaire et accessoires, d'une valeur de 530\$) par Mme Marcelline Dauphin de Granby.

Félicitations à nos trois gagnantes!



CREDO DE L'AFEAS

Je crois en l'AFEAS
Le mouvement féminin par excellence
Créateur de la promotion de la femme dans la société.
Je crois en son efficacité d'éducation et d'action sociale
Qui a été conçue par les femmes
Née de l'**ID C.F.R.** et des C.E.D. a profité d'une
fusion pour devenir AFEAS
D'où viendront nombre de femmes pour y trouver
Amitié, information, épanouissement et revalorisation
d'elles-mêmes
Je crois en sa devise,
Unité, Travail, Charité
La pratiquer nous procure le bonheur éternel
dans cette vie et dans l'autre.

Amen

Pierrette D. Brochu
présidente du cercle Mont-Bruno

